

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD hors classe du SNUipp-FSU 79

La campagne de promotion 2018 s'inscrit dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations qui s'est traduite notamment par une modification des conditions d'accès à la hors classe.

Le SNUipp-FSU a obtenu que le nombre de promu-e-s à la Hors Classe augmente, notamment pour rattraper le retard incompréhensible par rapport au 2nd degré.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous dénonçons des incohérences par rapport à nouveau barème, mais vous avez la possibilité de le faire évoluer au niveau départemental et c'est ce que nous vous demandons. Un barème qui irait dans le sens d'une confiance pour toutes et tous nos collègues et qui respecterait le déroulement de carrière de tous les collègues.

La garantie d'un accès pour tou-tes à la hors classe passe nécessairement par un barème qui prend en compte l'ancienneté totale de service.

- Conformément au principe d'un déroulement de carrière complète sur au moins deux grades, les retraitables doivent être promu-es prioritairement. Nous vous demandons de respecter ce principe dans le département.
- Aucun critère de départage en cas d'égalité de barème n'est mentionné dans le texte national. Le Ministère aurait retenu comme critère de départage celui de l'ancienneté dans le grade PE classe normale. Cette recommandation ne figure sur aucune circulaire. Elle défavorise tou-tes les collègues qui ont été recruté-es comme instituteurs-trices et ont intégré le corps des PE par liste d'aptitude ainsi que les PE qui ont eu une progression de carrière avec des promotions à l'ancienneté. Le SNUipp-FSU demande à ce que l'AGS soit le premier critère.
- La suppression de la note et son remplacement par un avis tout aussi subjectif n'est pas une réponse satisfaisante à nos revendications. Cela suscite l'inquiétude sur la façon dont sont attribués les avis d'autant plus parce qu'ils resteront immuables. De plus, notre analyse des documents nous a permis de mettre à jour de très grosses disparités selon les circonscription, les notes, les types de postes, l'échelon ... L'expérience professionnelle et sa durée dont il est fait référence dans la note de service doivent être prises en compte dans la formulation des avis des IEN et du votre, de façon à ce que les anciens instituteurs/trices dont l'AGS est plus élevée soient promu-es prioritairement.
- De plus, l'avis de l'IEN et votre appréciation ne pourront être modifiés. Pour le SNUipp-FSU, ces avis et appréciations doivent pouvoir évoluer. Nous interviendrons sur les situations pour lesquelles une injustice ou un retard d'inspection seront constatés.
- Pour les situations où le rendez-vous de carrière n'a pas été possible (congé long pour raison de santé ou familiale ou de formation), un rattrapage doit être proposé : soit un report du rendez-vous de carrière à titre exceptionnel ou à défaut un traitement identique à la moyenne des collègues de la même cohorte.

- Pour ce qui est de la prise en compte des inégalités professionnelles femmes/hommes, nous vous demandons que le taux de femmes promues à la hors classe soit à la hauteur de leur représentativité dans le corps.

Si nous entendons que la mise en place de PPCR se fait avec difficultés, qu'il reste beaucoup de choses à trancher nous vous rappelons nos positions quant à l'accès à la hors classe.

Le SNUipp-FSU porte l'accès de tous-tes à l'indice terminal du corps sans obstacle de grade. Il reste particulièrement vigilant à ce que le principe de l'accès de toutes et tous à la hors-classe soit respecté.